L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 15 AOUT 1865. — Entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN, 15 AOUT.

A la Deuxième Page, on trouvera:
Le Feuilleton,
Des ventes par le shérif,
Et des ventes par des encanteurs,
Ainsi que nombre de nouvelles annonces.
Et à la 3me page, nombre d'annonces en français.
Le départ des bateaux et navires.

Ventes à l'encan de ce jour.
Pour l'heure et les détails, voir aux annonces.

Par Boudousquié & Fortier—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une étendue de terre située dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve, à environ une demi lieue plus bas que la Nouvelle-Orléans avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Par R. Gutierrez—au No 279 rue Ste Anne, entre Claiborne et Robertson, de beaux meubles &c.—Et au No 3 rue Front Levée, entre Ursulines et Hôpital, belles vitrières de montres, comptoirs, installations &c.

Par E Roger & Co—à leurs salles d'encan, grande vente de marchandises sèches, draps, casimirs, satinets, flanelles, mouchoirs, &c.

Par J P Boisseau—au coin des rues Magazine et Gravier, jambons, épaules, farines, &c.

LE 15 AOUT.

C'est aujourd'hui le quinze août, jour qui est célébré en France comme la fête du souverain. Dans plusieurs villes d'Amérique, notamment à New York et à San Francisco, les Français ne laissent jamais passer le quinze août sans faire quelque démonstration en l'honneur de Napoléon III. Les conditions exceptionnelles dans lesquelles s'est trouvée la Nouvelle-Orléans ont, pendant les dernières années exclu toute idée de réjouissances. Cette année, la paix étant rétablie, rien ne s'oppose plus à ce que les résidents français de notre ville suivent l'exemple de leurs compatriotes éloignés comme eux de la mère-patrie.

Le drapeau français sera déployé au Consulat et sur l'Asile de la Société Française; l'aviso à vapeur le *Mégère* sera pavoisé et, suivant l'usage, le pavillon tricolore sera salué par les navires de guerre qui sont dans le port. C'est donc là une occasion toute naturelle pour les enfants de la France de donner un souvenir à la patrie et de rendre hommage au chef de son gouvernement. En pays étranger, les Français, quelles que soient leurs opinions, doivent être tous unis dans une pensée commune de respect pour le souverain que la France s'est choisi et qui a su donner à son règne un caractère incontestable de grandeur, en même temps qu'il s'est montré sur les hautes questions gouvernementales bien plus libéral que la plupart des monarques constitutionnels.

Depuis treize ans bientôt que Napoléon III gouverne la France, il a su tirer le plus grand parti des qualités brillantes et des aspirations généreuses de cette nation remarquable entre toutes, et il lui a rendu le rôle initiateur qui lui appartient dans l'histoire de ce dix-neuvième siècle, destiné comme son devancier à faire époque dans les annales de l'humanité. Pour ceux qui ne voient pas les défauts d'un règne à travers la loupe grossissante de l'esprit d'opposition, pour ceux qui savent juger les événements et les hommes en se plaçant par anticipation au point de vue désintéressé des générations à venir, c'est un devoir facile que de rendre au génie politique de Napoléon la justice qui lui est due. Il a rendu au drapeau tricolore le prestige du premier empire, mais au lieu d'un symbole de conquête il en a fait un symbole de civilisation et d'affranchissement. A l'intérieur, il a réalisé en quelques années des réformes que cinquante ans de luttes parlementaires n'auraient pu accomplir. Aussi, sans blâmer les impatiences légitimes des amis de la liberté, nous croyons que tout bon Français doit savoir gré au gouvernement impérial du bien qu'il a accompli, et qu'il peut sans déroger à ses convictions particulières sur telle ou telle forme de gouvernement, se montrer reconnaissant envers le souverain qui consacre sa haute intelligence au bonheur et à la grandeur de la France.

Ordre adressé au Général Sheridan
Pour licenciement de troupes.

Il ne peut plus y avoir de doute sur le licenciement en question, attendu que l'ordre relatif à cette réduction numérique des troupes qui sont au Texas a été publié par tous les journaux du Nord avec la signature de l'adjudant-général-assistant.

L'ordre porte: "Vous êtes autorisé par le secrétaire de la guerre à licencier toutes les troupes de volontaires blancs, cavalerie, infanterie et artillerie, servant dans le département du Texas, que vous jugerez n'être pas indispensables. La mise hors des cadres aura lieu par organisations entières, y compris toutes les additions venant de recrutement ou d'autres sources. En choisissant les organisations à licencier, vous aurez soin de donner la préférence aux régiments de vétérans dont le temps de service est le plus près du terme."

Il est vrai que le général Sheridan est libre d'agir comme il l'entendra dans cette œuvre de réduction, et que l'ordre ci-dessus ne lui prescrit rien d'impératif sur le nombre de soldats qui seront ainsi mis hors des cadres et renvoyés chez eux. A la rigueur, dit-on, le général Sheridan pourrait garder tout son monde sous les drapeaux en alléguant qu'il en a besoin et que toutes les organisations militaires qui composent actuellement l'armée d'occupation au Texas lui sont indispensables. Mais l'ordre interprété ainsi serait une plaisanterie indigne du département de la guerre et nous ne pouvons nous imaginer que rien de semblable puisse sortir de là.

Si donc le général Sheridan est invité à procéder au licenciement dont on a parlé, c'est parce qu'on sait fort bien à Washington qu'il a au Texas plus de troupes qu'il ne lui en faut pour garder l'Etat et pour surveiller une frontière où il ne pourrait y avoir de conflit que sur la provocation expresse des forces fédérales. Le gouvernement fédéral n'ayant pas, à ce qu'il paraît, des intentions de cette nature et tout annonçant au contraire que ses intentions sont de garder une sévère neutralité entre le nouveau gouvernement du Mexique sous Maximilien et les débris de l'ancien gouvernement qui s'écroule chaque jour sous la faible main de Juarez, l'ordre de licenciement adressé au général Sheridan doit être pris tout à fait au sérieux. Une correspondance de Washington, anticipant sur la mesure, a même annoncé déjà que l'opération recommandée au général Sheridan embrassait les deux tiers des troupes actuellement en service au Texas.

Si cette correspondance disait vrai, nous verrions dans cette mesure la plus grande garantie de neutralité que les Etats-Unis puissent donner au gouvernement impérial du Mexique. Evidemment le commandement de Sheridan, dépouillé des deux tiers de ses forces et surtout de ses vétérans, suivant les recommandations de l'ordre, serait tout à fait dans l'impossibilité d'entreprendre aucune opération offensive sur les rives du Rio Grande, et à supposer que la mesure recommandée ne soit pas si radicale dans son effet, nous y voyons toujours une intention pacifique qui n'échappera pas au gouvernement de Maximilien et dont il saura profiter dans sa lutte contre les prétendus libéraux, républicains ou constitutionnels du parti Juarez.

Il se trouve en ce moment une assez grande agglomération de forces impériales à Matamoros et à Monterey. Jamais les Etats de Tamaulipas et du Nuevo Léon n'avaient tant vu de troupes appelées à la défense de la partie Nord du Mexique. Elles y sont inutiles en ce moment, pour la pacification du pays, mais une fois les vues de neutralité des Etats-Unis bien constatées, toutes ces troupes impériales deviennent libres d'opérer dans l'Ouest, et pour elles traverser l'Etat de Cohahuila et tomber sur l'Etat de Chihuahua où se trouve le dernier refuge de Juarez, ne serait plus qu'un jeu dont elles verraient la fin en quelques jours. Juarez délogé de Chihuahua n'aurait d'autre asile que le Nouveau Mexique, à moins qu'il ne voulût [illegible] à pas pris certains d'être pris, s'il se décidait à aller rejoindre à Hermosillo son dernier général Pesqueyra, vaincu et refoulé par l'expédition française de Guaymas, expédition qui doit être, en ce moment, maîtresse de toute la Sonora.

On voit par là les conséquences immenses de la neutralité des Etats-Unis vis-à-vis du Mexique et l'importance extraordinaire, pour Maximilien, de l'ordre de licenciement adressé au général Sheridan. Certes, cette pacification du Mexique était chose difficile, entreprise comme elle l'a été par des forces militaires peu en rapport avec la vaste étendue du territoire mexicain et le caractère mobile, inconstant, batailleur et presque indisciplinable des races qui l'habitent, eh bien! malgré cette disproportion de moyens, la pacification pourra avoir lieu sans renfort de troupes européennes, si le gouvernement fédéral s'engage franchement dans la voie de neutralité dont nous ont entretenu à diverses fois les correspondances de Washington et dont l'ordre de licenciement dans l'armée du Texas paraît être une preuve irrécusable. Il y a d'ailleurs, une excellente raison pour que le gouvernement fédéral se montre pacifique, c'est le besoin qu'il éprouve d'opérer des économies dans tous les services publics. Quand on a en perspective une dette nationale de trois milliards et demi de piastres, on peut bien abjurer tout projet de guerre pour un temps.

PAR LE TELEGRAPHE.
DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Sérénade au général Thomas.
Son opinion sur la doctrine Monroe.
RETRAIT DES TROUPES DU MISSOURI.
Un ouragan dans l'Indiana.
Collision de bateaux sur le Lac Supérieur.
Grandes pluies dans l'Illinois.
Marchés de New York.
L'or à 141 7/8.
Le coton sans changement.

New York, 12 août—L'or a ouvert à 141 3/8. Les groceries, les provisions et le coton n'ont pas varié.

New York, à midi—Or, 141 1/2—Coton languissant, même cote—Café de Rio demandé, prix fermes—sucre, languissant; pas de changement dans le prix—marché au froment, inactif, pas de changement—statu quo pour la farine—maïs mélangé; l'approvisionnement excède la demande—graisse, demandée à 24 1/4—whisky languissant; pas de changement dans le prix.

1 heure P. M. or, à 141 7/8.

Porc, languissant, et baisse de prix—groceries calmes.

Louisville, 13 août—En réponse à une sérénade à Elmyre, N. Y. l'adjudant général Thomas a dit que la doctrine Monroe devait être soutenue.

Toutes les troupes, à l'exception de 4 régiments de cavalerie, ont été retirées de la partie sud-ouest du Missouri.

John Thomas, chouan, qui devait être pendu vendredi à Quincy, Illinois, a obtenu un sursis.

Le Rév. Dr. R. Campbell, président du collège de Georgetown, est mort.

Louisville, 12 août—Les communications par chemin de fer sont rétablies entre Richmond et Lynchburg, Virginie.

South Bend, dans l'Indiana, a été visité par un ouragan terrible. De solides bâtisses ont été renversées et beaucoup de gens ont été blessés bien que personne n'ait perdu la vie.

La maladie des pommes de terre a paru dans l'Illinois.

On admet généralement que la pose du câble transatlantique a échoué.

Sur le lac Supérieur une collision entre deux steamers a occasionné la mort d'une centaine de personnes.

Il y a eu dans la partie Nord-Ouest de l'Illinois une tempête de pluie telle qu'on n'en avait pas encore vu de pareille. Les ponts ont été emportés dans toutes les directions et les prairies étaient de vastes lacs.

Louisville, 12 août—L'or était coté aujourd'hui à New-York à 141 5/8 à 4 heures du soir. Le coton était demandé à de beaux prix et ferme. Le café de Rio était fort actif et en grande demande et les prix étaient fermes.

Perte du bateau à vapeur Bella Donna

Le steamer *Ida May*, capitaine Armstrong, arrivé hier soir de Shreveport, a apporté la nouvelle de la perte du steamer *Bella Donna*, au-dessous de Shreveport, le 12 à 4 heures du soir. Ce steamer, chargé de 560 balles de coton, heurta un chicot au coude de la rivière à 140 milles au-dessous de son point de départ, et sombra jusqu'au plancher de la chambre. Il est entièrement perdu. Le capitaine Smith, les passagers et les hommes d'équipage sont venus en ville par le bateau à vapeur *Ida May*.

AFFAIRE TRAGIQUE
DANS LA PAROISSE TERREBONNE.

Nous recevons deux communications relatives à un drame sanglant qui vient de s'accomplir dans la paroisse Terrebonne; nous en extrayons les faits, en laissant de côté les commentaires et les appréciations jusqu'à ce que la justice ait informé.

Deux frères, MM. Théodore Borne et Joseph Guilfoux, eurent une explication avec un nommé Edouard Cross au sujet de propos outrageants que celui-ci aurait tenus sur une jeune veuve, sœur de ces messieurs. M. Cross n'ayant voulu ni se rétracter ni donner satisfaction par les armes, Guilfoux le frappa et lui dit: "Maintenant que je vous ai frappé, si vous n'êtes pas satisfait, voici des pistolets, je vous en propose un." Cross dit alors qu'il préférait se rétracter, et tous trois se rendirent chez la personne outragée. Là, en présence de témoins, M. Cross fit une rétractation et demanda aux deux frères s'ils étaient satisfaits. Ceux-ci répondirent affirmativement et ajoutèrent que si Cross ne l'était pas, ils étaient à ses ordres. Ce dernier répondit qu'il était satisfait et on se sépara après s'être donné la main.

Ceci se passait le samedi 6 août. Le lendemain dimanche les deux frères, accompagnés de M. Naquin suivaient à cheval le chemin qui sépare Chakahoula de Terrebonne, lorsqu'à l'encoignure d'un bois Guilfoux s'aperçut qu'un homme, qu'on dit être Cross, les mettait en joue avec un fusil à deux coups. Il fit un mouvement en arrière et fut blessé dangereusement au bras droit. Borne fut tué raide et M. Naquin fut blessé mortellement. Après avoir tiré ses deux coups le meurtrier prit la fuite.

M. Naquin n'avait joué aucun rôle dans l'altercation qui avait eu lieu. Borne laisse une femme et neuf enfants. On dit que c'était un homme d'un caractère paisible. On a peu d'espoir de sauver les blessés.

Société française de Bienfaisance—On nous prie d'annoncer qu'aujourd'hui quinze août, à l'occasion de la fête de l'empereur Napoléon, le drapeau tricolore sera arboré sur l'asile de la société française.

Le lendemain, seize août, le drapeau sera arboré à mi-mât à l'occasion du second anniversaire de la mort de M. Bitmesa, l'ancien président de la société, dont la perte est toujours si vivement déplorée par tous les sociétaires.

Nouvelles par l'Ouest.

Nous trouvons dans les derniers journaux de St-Louis les dépêches complémentaires qui suivent:

Etat critique des affaires en Virginie.

New-York, 8 août—Un correspondant de Richmond écrit à la *Tribune*: Le mauvais esprit s'est emparé de nous depuis le juste arrêt rendu sans cérémonie contre les dernières élections.

Les jeunes gens, les citoyens, regardent comme un devoir d'assaillir et de [illegible] tout individu de couleur, pendant que les têtes plus vieilles ont universellement adopté le plan de combattre nos soldats et en même temps de leur souffler dans l'oreille les plus amères dénonciations du nègre.

Le général Terry a fait publier les ordres les plus stricts. Parmi les [illegible] le plus grand mécontentement causé par celui des pauvres rations qui leur sont distribuées. Ces rations sont pires que celles qu'ils recevaient dans les tranchées et même pires que celles qu'on distribue gratis aux citoyens.

Il [illegible] six ou huit mois de paye. Il n'y a pas de provisions à tirer du [illegible] [illegible] pas licenciés. [illegible] d'hommes dangereux ne déployant [illegible] plusieurs l'usage du whisky, [illegible] à se livrer à quelque entreprise que ce soit.

Dans la nuit du 2 août, quatre voleurs entrèrent de force dans la maison de Nelson Vanderwort et, pendant qu'il était au lit avec sa femme, un des quatre le menaça, lui et sa femme, en se penchant sur eux, de leur faire sauter la cervelle s'ils faisaient un mouvement. Les trois autres, en attendant, pillèrent la maison et y prirent tout ce qu'il y avait d'argent, de vêtements, etc.

Pendant la même nuit, la garde du Nouveau Marché mit Ed. Webster dans une cage et il put entendre qu'on maltraitait et outrageait des femmes dans la cellule voisine; il en sortait des cris effrayants presque toutes les nuits. Washington Brown et Peter Watson ont été atrocement battus par la police au Franklin, dans le [illegible] août, et [illegible] pour mort sur la place.

Une correspondance du *Times* contient ce qui suit:

Le bureau des affranchis reçoit des rapports quotidiens sur les outrages commis à l'égard des nègres par leurs anciens maîtres. Un individu nommé Swing, du comté de Stafford, Virginie, prit son fusil, il y a quelques jours, et menaça de tirer sur ses domestiques, s'ils faisaient mine de le quitter. Il défia aussi les autorités de le prendre. On fut obligé d'envoyer une escouade de soldats pour délivrer les nègres.

Dans l'intérieur du Sud, l'esclavage est encore maintenu avec la détermination de la part des planteurs de tirer de leurs domestiques autant de profit que possible avant que l'autorité les atteigne.

Désintéressement des avocats.

Les défenseurs de Mme Surratt qui lui avaient, supposait-on, prêté gratuitement leur ministère devant la Cour, dans le fameux procès des assassins, ont obtenu d'elle, peu d'instants avant son exécution, une reconnaissance de $3500.

Une correspondance au *Herald* dit: Le Bureau des Affranchis est informé que les nègres sous le gouvernement dans le Mississippi réussissent admirablement, mais dans quelques localités éloignées, tous les maîtres s'efforcent de détruire chez les nègres l'idée que l'émancipation est effective.

Amalgamation et homicide.

New York, 8 août—Samedi soir, plusieurs jeunes gens firent, à Rockey Neck, Conn., une attaque sur une maison occupée par un homme de couleur nommé W. H. Davenport, qui est marié avec une Irlandaise, dans l'intention avouée d'infliger un châtiment au nègre et à sa femme, à cause de leur amalgamation matrimoniale, le nègre ayant déjà reçu plusieurs fois l'avis de décamper. La mère de Davenport, vieille négresse de 50 à 60 ans, qui était aussi dans la maison, fit feu sur eux et tua le meneur, nommé Andrew Chord. Une enquête de coroner a eu lieu hier soir dimanche, et le jury a déclaré que le meurtre avait été commis dans un cas de légitime défense. La vieille négresse et son fils ont été, en conséquence, déchargés.

Détails sur le complot des nègres à Aquia Creek.

New York, 6 août—Une dépêche de Washington au *Mercury* donne les détails suivants sur le complot des nègres employés à Aquia Creek:

Le bruit d'un complot formé par les nègres pour massacrer les travailleurs blancs se trouve fondé dans toutes ses parties. Voici les faits:

Depuis que le chemin de fer de Richmond à Aquia Creek a été remis à l'exploitation des propriétaires, la compagnie a fait commencer les réparations sur le tronçon qui communique de Potomac à Fredericksburg, la route servant, en attendant, aux diligences pour aller de cette ville à la partie du chemin qui est en bon état de roulage.

Pour remettre la ligne ferrée en état de service, réparer le warf, et [illegible] les barrages nécessaires, la compagnie a mis à l'œuvre nombre de travailleurs blancs et de travailleurs noirs. Ces derniers entretinrent, dit-on, des sentiments vindicatifs et haineux à l'égard des blancs, mais il n'y avait pas eu d'explosion jusqu'alors.

Les blancs néanmoins s'étaient mis, dernièrement, sur leurs gardes dans la crainte de quelque désordre, puis ils finirent par regarder leurs appréhensions comme chimériques. Mardi dernier, dans la soirée, un des hommes de couleur éventa le secret et prévint les ouvriers blancs que les noirs avaient formé le complot de tuer tous les blancs employés sur le chemin, et qu'à cet effet ils s'étaient munis de pistolets, de couteaux, de haches etc., dont, à un signal convenu d'avance, ils devaient s'armer pendant la nuit, pour se précipiter sur leurs victimes.

Le dénonciateur donna les noms des principaux meneurs, rapporta d'autres détails et indiqua l'endroit où les armes se trouvaient. Les noirs étant beaucoup plus nombreux que les blancs, ceux-ci envoyèrent à Court House un messager pour informer le commandant militaire de ce qui se tramait, et mercredi une force suffisante fut envoyée pour arrêter les conjurés.

Quelques nègres essayèrent de résister et se battirent avec courage. L'un d'eux fut tué dans la mêlée et deux ou trois autres reçurent des coups de baïonnette. Les soldats en arrêtèrent 10 ou 30, [illegible] gardés et emprisonnés. [illegible] les armes et instruments de mort qu'ils avaient rassemblés et qui furent trouvés au lieu indiqué par le dénonciateur.

Il y avait une excitation considérable parmi la population quand [illegible] la découverte du complot et l'arrivée des troupes, et des préparatifs avaient été faits par un petit nombre de blancs pour le cas où les nègres auraient mis leur projet à exécution, et les blancs étaient prêts à leur faire une chaude réception.

Le commissaire des vivres avait aussi déménagé ses provisions et les avait embarquées sur un bateau qui fut lancé dans le courant sans que les noirs s'en doutassent. L'arrivée des troupes fut pour eux le premier indice leur annonçant qu'ils avaient été vendus et que leur conjuration était connue.

Relations de la France avec le Mexique.

Un correspondant de Londres écrit au *Times* que les nouvelles d'Amérique [illegible] probablement quelque sensation de l'autre côté de la Manche. On croyait à Londres que plusieurs milliers de soldats confédérés étaient prêts à se rendre à l'armée de Maximilien et que l'empereur Napoléon, profitant de cette ressource, n'aurait pas besoin d'envoyer des recrues au delà de l'Atlantique.

Le général Breckinridge qui se rend à Paris est attendu à Londres le 23. Il est accompagné d'officiers confédérés qui, on le suppose, s'enrôleront volontairement pour le Mexique et qui sont sûrs de faire venir à eux bon nombre de leurs camarades.

Il ne paraît pas douteux que Napoléon ne soit engagé fortement dans l'affaire du Mexique. Quant aux capitalistes français ils sont intéressés au développement des ressources de l'empire mexicain.

S'il est vrai, comme cela a été rapporté, qu'il y ait un formidable mouvement en Amérique pour forcer le gouvernement à sanctionner la doctrine Monroe en chassant Maximilien du Mexique, on a en perspective des événements qui feront époque. L'Angleterre restera neutre si elle peut. La seule chose qui pourrait la mettre en guerre avec l'Amérique serait la certitude d'avoir la guerre avec la France en cas de refus de coopérer avec elle dans l'intérêt du Mexique. Des deux maux elle devra choisir le moindre et le plus éloigné.

Le Général Debray—Il y avait dans l'armée confédérée deux généraux français, le major-général Polignac, et le brigadier-général Debray. Ce dernier qui avait servi dans l'armée française avec le grade de lieutenant, croyons-nous, était établi depuis quelque temps au Texas lorsque la guerre éclata. Il s'engagea dans l'armée confédérée avec un grade inférieur et parvint rapidement au rang de brigadier-général. Nous trouvons dans le Houston *Telegraph* du 11, le paragraphe suivant qui le concerne.

"Nous sommes heureux d'apprendre que notre ancien ami, le général X. B. Debray, a été nommé agent de la Compagnie de l'Express Commercial dans cette ville. Cette institution ne pouvait se donner une meilleure recommandation que celle d'être représentée par un homme comme le général Debray. Nous le connaissons depuis longtemps comme homme bien élevé et droit et comme soldat. Nous lui souhaitons et nous souhaitons à toute entreprise dans laquelle il pourra être engagé toute la prospérité possible.

Navire en détresse avec la fièvre jaune—Le Galveston *Bulletin* du 10 a appris par le steamer *Tilly* arrivé d'Indianola qu'une goélette, allant de Tampico à New York, était à l'ancre dans la baie de Matagorda avec des signaux de détresse, tout l'équipage à bord étant atteint de la fièvre jaune. On dit aussi qu'il n'a pas été envoyé de secours, bien que l'information ait été donnée par le docteur Lewis, l'officier de la quarantaine.

Le quatrième corps d'armée a été envoyé à Green Lake à Victoria.

Bandes de fer pour les balles de coton—L'industrie américaine a su remplacer l'emploi des cordes pour lier les balles de coton par des bandes de fer, et grâce à un procédé ingénieux ces bandes peuvent s'ajuster à une balle de coton de quelque grandeur que ce soit, avec la plus grande facilité. C'est du moins l'avantage qu'offre le système de l'"Arrow Tie." Ces bandes sont solides et ne se relâchent pas. Elles offrent sur la corde l'avantage d'une économie de temps et d'une solidité à toute épreuve. On peut envoyer des ordres ou se procurer des renseignements chez MM. Given, Watts & Cie, 163 rue Poydras, ou en s'adressant à H. T. Bartlett, agent général, Lock Box No 155, à la poste de la Nouvelle Orléans.

La Louisianaise—Nous avons reçu le premier numéro de la *Louisianaise*, journal de la paroisse St Jacques, édité par MM. Gentil et A. V. Romain. Nous y remarquons plusieurs articles patriotiques écrits en un style chaleureux, qui galvaniseraient les [illegible] les plus apathiques. La *Louisianaise* fait un pressant appel à tous les citoyens dans un article dont voici un passage:

Dans quelques mois la volonté populaire se manifestera par l'élection. Une pareille [illegible] notre avenir et notre sort. Nous sommes les maîtres de ce sort; il nous appartient de le faire éclatant ou sombre. [illegible] qu'elles peuvent [illegible] et se guérir par leurs propres armes, sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'*ultima ratio regum*, au canon. Dans quelques mois tout citoyen doit être debout, le vote à la main. Il n'est facultatif à personne de se retrancher derrière des impossibilités et des réserves. Ce serait un suicide, une trahison. Donc, que tout citoyen—vieillard et jeune homme, artiste ou agriculteur, ouvrier de la pensée ou de l'atelier, éclopé ou valide, le premier ou le dernier dans l'échelle sociale, whig, démocrate, know-nothing, quelqu'ait été son passé politique—que tout citoyen se prépare!

Il vous faut prendre le moment d'amnistie puisque amnistie il y a.

Prenez le franchement et votez.

Sinon, en abdiquant, vous vous retirez le droit de vous plaindre et de protester.

Le Meschacébé et l'Avant Coureur—Nous avons reçu, hier, une circulaire signée de MM. Eugène Dumez et Thomas Bellow qui annonce que le *Meschacébé*, de St Jean Baptiste, et l'*Avant-Coureur* de St Charles vont reparaître dans quelques jours. Ainsi recommencent peu à peu les anciens organes des paroisses. Les [illegible] de ces deux journaux croient, dit-on, pouvoir et devoir se dispenser d'un programme du moment où ils viennent poursuivre une œuvre seulement interrompue par la force majeure.

Nous remettons avec satisfaction sur notre liste d'échange le nom du *Meschacébé et Avant-Coureur*.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE
THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, No 46, rue de Chartres.

15 août 1865	Fahrenheit.	Centigrade.
6 heures du matin	83	28
midi	89	31 1/2
3 heures du soir	95	35
6 heures ....do	94	34

Réunion importante—Les membres du club Conservateur du Sixième District représentatif s'assembleront ce soir, 15 du courant, à sept heures pour affaires importantes, au "Louisiana College," rue de l'Hôpital, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Les citoyens du District sont invités à assister au meeting.

Une décision—Le recorder Gastinel a rendu, hier, une décision sur la légalité et la constitutionnalité de l'ordonnance [illegible] qui défend à certaines femmes d'habiter les maisons basses situées dans certaines limites. Il maintient que le pouvoir dont la législature a revêtu le conseil de la Nouvelle Orléans ne saurait être délégué à un autre corps—l'avocat de la ville s'appuyait sur un ordre militaire qui donne des pouvoirs législatifs au bureau des finances et à celui des rues et débarcadères.

"Si, dit le magistrat, les autorités militaires interviennent dans cette question, il faut que je me soumette." Il ajoute que la première clause de l'ordonnance défend à certaines femmes d'occuper certaines maisons, mais ne leur indique point d'autres résidences, ce qui est non seulement une injustice et une illégalité, mais un acte d'oppression envers les habitants de quartiers où les [illegible] forcées d'aller demeurer.—La seconde clause est superflue, attendu qu'il existe déjà d'autres lois qui ont trait au même sujet.

Le magistrat est d'opinion que l'ordonnance est illégale et inconstitutionnelle, que l'application n'en est pas générale et qu'elle n'émane point d'un corps légalement constitué.—L'affaire est mise hors de cour.

Feu—Une grande chaudière à goudron a pris feu hier, près la fabrique Waterman. L'effervescence a été grande dans le quartier jusqu'au moment où la compagnie de pompiers No 16 est venue faire disparaître le danger qui menaçait les édifices voisins.

Accident—Une enfant de trois ans, fille de Mme Mary Tucker, qui demeure au No 64 de la rue de l'Union, est tombée du balcon d'un deuxième étage et s'est grièvement blessée.

Enregistrés et Amnistiés—Le nombre de votants enregistrés s'élevait, hier, à deux heures et demie de l'après-midi, à 4,720; celui des amnistiés, à 1,446.

Cour Prévotale—Le prévôt a fait transmettre au quartier-général la lettre d'un homme qui se plaint d'avoir été [illegible], où il est depuis six ou sept semaines.

Un soldat a été traduit devant la Cour pour avoir, dans un moment d'ivresse, insulté une dame. Celle-ci ne s'étant point présentée en Cour, le juge l'a fait appeler pour qu'elle donnât son témoignage.

Le propriétaire d'un café où trois hommes de couleur ont été arrêtés jouant aux cartes, le dimanche, en a été quitte pour un avertissement. Les joueurs ont été renvoyés devant le recorder.

Un homme a comparu devant le magistrat sous prévention d'avoir vendu des habits bourgeois à un déserteur et aidé un matelot à déserter.

M. J. Hart, de retour à la Nouvelle-Orléans, se propose de fonder bientôt un bureau de prêts sur des bases nouvelles qui lui permettront d'élargir le cercle de ses opérations tout en imposant à ses clients les conditions les moins onéreuses possibles. On peut le voir maintenant chez M. Winehill, rue Gravier entre St-Charles et Camp.

POUR SHREVEPORT—Le steamer BEN FRANKLIN, commandé par le capitaine N. S. Benson, assisté de John Kenny, contre, partira ce soir, à 5 heures pour Shreveport et les points intermédiaires.

POUR VICKSBURG—Ceux de nos lecteurs qui voudront se rendre à la "ville des collines" seront charmés d'apprendre que le rapide et élégant bateau PEYTONA part ce soir, à 5 heures, avec le capitaine John S. Woolfolk et l'obligeant M. George A. Williamson, [illegible]. Voyez l'annonce.

POUR LA RIVIERE ROUGE—Le solide et léger vapeur UNA partira ce soir, à 5 heures, pour la Rivière Rouge, sous le commandement du capitaine H. Kellogg, assisté de M. Wm Gubernator, chargé des affaires du bureau. [illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.
Jefferson City, 15 août 1865.

Arrivé hier: 144 boeufs du Texas et 51 veaux. Vendu: 34 boeufs de l'Ouest, 152 boeufs du Texas, 63 cochons, 12 vaches à lait et 21 veaux. A vendre, 21 boeufs de l'Ouest, 75 boeufs du Texas, 105 cochons, 75 vaches à lait et 31 veaux.

Boeuf de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net ... — à 15
Boeuf de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net ... [illegible]
Boeuf de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net ... [illegible]
Boeuf du Texas, 1re qualité, par tête ... [illegible]
Boeuf du Texas, 2me qualité, par tête ... [illegible]
Boeuf du Texas, 3me qualité, par tête ... [illegible]
Cochons, par liv. ... [illegible]
Moutons, par tête ... [illegible]
Veaux, par tête ... [illegible]
Vaches à lait, par tête ... [illegible]
Veaux de lait ... [illegible]

Décédé, hier, à sept heures et demie du soir, à l'âge de 38 ans, JEAN-PIERRE CLAVERIE, natif de Gondes, Hautes Pyrénées (France). Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, 15 courant, à quatre heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue de Chartres, No 227, entre les rues Dumaine et St Philippe.

Décédée hier soir, à 9 heures, à l'âge de 56 ans, Veuve Louis BERTONNEAU. Les amis et connaissances de feu M. [illegible], et ceux des familles Auguste et Ménilot sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à cinq heures de l'après-midi—Le corps est exposé rue Bourgogne, entre Quartier et Hôpital. (Congé St-Louis.)

A. L. G. D. G. A. D. L'U.
Les FF. [illegible] JEAN PIERRE CLAVERIE, natif de Gondes, Hautes Pyrénées, [illegible] [illegible] funérailles [illegible] rue de Chartres No 227, entre Dumaine et St Philippe.
De la part de la R. L.
M. A. CALONGNE V. M.

ECOLE
Française, anglaise, espagnole &c.
PENSIONNAT et EXTERNAT
240, 242, 244, Rue des Remparts, 240, 242, 244

DANS cet établissement, l'EDUCATION [illegible]

[illegible] GARON.
31 juillet—1m.

BULLETIN FINANCIER.
Lundi soir, 14 août.

La demande de farine a été meilleure aujourd'hui [illegible] les produits de l'Ouest et on n'a pas [illegible] ventes de [illegible] Dans la [illegible] il y a eu [illegible] ventes ont atteint le chiffre de 2,750 balles. [illegible]

[illegible] New York. On verra, en consultant notre bulletin commercial, qu'il nous est arrivé [illegible] de la nouvelle récolte et qu'une [illegible] cents la livre, la première qui ait été vendue 45 cents. [illegible]

L'or a [illegible] par suite des avis de New York et de l'arrivée des steamers Golding? Star et Monterey qui ont apporté $60,000 à la Banque Nationale, $40,000 à MM Pike, Lapeyre & Brother, $40,000 à MM [illegible] & Jones (City Bank), $20,000 à MM Herman, Sabin? & Co, $25,000 à la [illegible], $9,000 à M M A Winehill, [illegible] à la Banque du Commerce, en tout [illegible] — Les ventes n'ont pas varié [illegible] à 1 cent. Les opérations embrassent $25,000, en plusieurs lots, prises par un seul acheteur, à 146 3/4 à 147 1/2, $11,000 à 147 3/4, $3,000, $4,000, $5,000, $7,000 et environ $15,000, en trois lots, à 147 1/4, $1,000 et $2,000 à 147 3/4, $1,000 et $5,000 à 148. Le marché a clos à 147 1/4 à 147 1/2 contre 148 à 148 1/2 au meilleur. Nous apprenons qu'une partie de l'or apporté par le Monterey est pour le compte de personnes de l'intérieur et ne sera pas mise sur place—Il s'est vendu $500 en demi piastres américaines, à 141, $500 à 142 1/2 et 1,500 piastres mexicaines à 140.

Les acheteurs de change étranger ont eu l'avantage. Les ventes de sterling comprennent une somme assez forte (connaissements) à 147, 700 livres [clean] à 148, 2000 livres à 150, 1000 livres de première classe à 151 1/2 et 500 livres de banque (seconde main) à 151 1/4. Les transactions s'élèvent à environ 15,000. Une traite particulière de 20,000 francs s'est vendue à 3 36, c'est la seule vente qui ait été annoncée.—Nous cotons le sterling à 147 à 151 1/2 celui des particuliers de 152 à 154 celui des banques, le change sur France, à 3.72 1/2 à 3 80 1/2 le premier et 3 60 à 3 70 le second.

Le change sur le Nord n'a guère varié et la même régularité que samedi s'y est fait remarquer. Les banques et les courtiers ont tiré sur New York à 1/4 à 3/8 d'escompte (1/2 était le taux dominant) mais un chèque de banque pour $20,000 a passé à 3/4.—Au dehors, les offres n'ont été que modérées. Il s'est vendu $15,000 à vue sur New York à 3/4, 7/8 et 1 d'escompte; $30,000 à 3/4 et 7/8—$25,000 à 1—$10,000 à 1 1/8—$25,000 à un jour de vue sur New York à 3/4—$20,000 à 1 1/4—$12,000 à cinq jours à 1 1/8—un peu de change à vingt jours à 2. Les derniers chiffres que comporte ce New York $100,000 en greenbacks et probablement davantage, on ne les a pas annoncés, mais elles influent à peine à agir sur le marché.

La seule vente d'actions à l'amiable comprend 25 actions de la Compagnie du chemin de fer de la ville à $125. Le shérif a vendu 53 actions de la banque du Crescent à $16, 15 de la banque de l'Etat de la Louisiane à $13 et 9? de la banque des Mechanics and Traders à $35 50, $500 de la Compagnie d'Assurance de la Nlle Orléans pour 1860 à 50 cents à la piastre et 51 cents pour 1861, 1862 et 1863, $350 de l'Union à 35 et 40 pour 1859, $70 au taux à 37 1/4 pour 1860 et 37 pour 1861, $160 de l'Etat de la Louisiane à 27 et 29 1/4 pour 1861 et 31 pour 1862. A l'amiable, $7,500 de Home, 1856 à 1861, ce sont vendus à 35 cents, mais ce scrip est tenu maintenant à 40 cents, taux auquel il s'est fait des contrats depuis.—Les bons de la ville sont cotés à 79 le consolidés et 69 à 70 les émissions en faveur de chemins de fer.

Il y a eu quelques ventes de billets de la banque de la Louisiane à des prix qui n'ont pas été annoncés, $4500 de la banque de l'Etat de la Louisiane à 55 cents à la piastre. Nous cotons les billets de la banque de la Louisiane à 35 à 37 1/2, ceux de la banque de l'Etat de la Louisiane à 56 à 58, ceux de la banque de la Nlle Orléans à 65 à 68, ceux de la banque des Marchands à 69 à 70, mais Kno? s'en offre pas, ceux de la banque de l'Union sont à 70 à 75, ceux de la banque du Crescent à 68 à 75.

Les cotes élevées de ces prix sont ceux donnent les courtiers des petites sommes apportées sur les comptoirs.

BULLETIN COMMERCIAL
BUREAU DE L'ABEILLE, Lundi soir, 14 août.

COTON—Le mouvement s'est opéré en même temps avec un remarquable entrain, et bien que les acheteurs aient été obligés de payer des prix pleins pour les meilleures qualités, les ventes se sont cependant élevées à un montant de 2750 balles, achetées sur la base de 30 cts pour le ordinary, 33 à 35 pour le good-ordinary, 37 à 39 pour le low middling, et 40 à 41 pour la middling. Nous avons appris qu'on avait offert 43 cts. pour du strict low middling. Holders? sont peu pressés de vendre, prix part aux affaires. Les grandes achats de [illegible] plus facilement, la demande a un moindre partie porté [illegible] qualités inférieures. Les ventes ont embrassé [illegible] balles de coton de la nouvelle récolte, apportée par le Minnie Stephens et 1 balle de la [illegible] à Iberville—de M. D. Lebeau, qui a consigné à M. Eng. Toledano, qu'il a vendu, avant même qu'on l'eût déchargée, 41 c. Il y a eu encore d'autres arrivages de coton de la nouvelle récolte, embrassant 1 balle apportée par le *Peytona* de Vicksburg et consignée à MM. O B Graham & Co, 1 balle d'Eden? Roche? consignée à M. E. W. Taylor—mais ce coton n'a pas encore été échantillonné,—et 1 balle apportée par le Minnie Hill, qui provient de la plantation Bloc du Bayou Sara, consignée à MM. O B & H Perkins. Il y en a encore deux autres balles sur le marché, et il pourrait se faire qu'avant que nous allions sous presse il en arrivât d'autres. Le temps est favorable à la cueillette, c'est pourquoi nous devons nous attendre à voir, d'un moment à l'autre, arriver d'autre coton nouveau.

ETAT DU COTON
Stock en mains le 1er sept 1864....balles 4575
Reçu depuis le 12 courant......... [illegible]
" précédemment.......... [illegible]

Exporté depuis le 12 courant....... 3111
" précédemment.......... [illegible]

Stock en mains et à bord de navires non expédiés........ [illegible]

SUCRE ET MELASSE—Le marché est bien approvisionné de ces deux articles, mais il est très calme et nous n'avons aucune vente à rapporter aujourd'hui.

PRODUITS DE L'OUEST—Les stocks de nos différents articles sont faibles, mais la demande est locale; il s'en fait en ce moment un commerce en placement très actif, mais les ventes de lots ronds de produits sont limitées. Les ventes d'aujourd'hui embrassent 200 barils de farine superfine à $9 25, 65 de bonne extra à $11 12½, 87 de d à $11 37½, 60 de choix à $12, et 100 de à $12 50 le baril, 1500 sacs de maïs blanc, vendus à des conditions privées, 600 sacs d'avoine, en lots à 75 cts le boisseau, 175 sacs d'avoine à $1 les cent livres et 50 rouleaux corde d'emballage à 15½ cts la livre—Le porc mess se détaille à $36 50 le baril; le whisky rectifié se vend en petits lots à $2 30 le gallon; les pommes de terre se vendent en [illegible] $6 25 à $3 50 le baril, les oignons $4 50 et les pommes $6 le baril, les choux $10 le cent et les oeufs 25 cts la douzaine.

CAFE—Le marché est calme; il s'en fait cependant, quelques demandes pour le Texas, et le Rio se vend 31¼ à 32½ la livre, suivant qualité.

FRETS—Le fret pour le cabotage est calme pour ce qui regarde les navires à voiles, mais il est actif pour les steamers, et les prix en sont plus fermes. Il y a en ce moment une grande quantité de coton destiné à l'étranger et la préférence pour l'exportation [illegible]. Les taux pour New York sont de 1 c. sur navires à voiles et 1¼ à 2 cts sur steamships. Les navires à voiles pour Liverpool obtiennent 7/8 d et pour le Havre 1¾ ct.

Cercles en fer "Arrow"

NOUVEAU MOYEN de lier les balles des [illegible]—PATENTE ROYALE—[illegible]
[illegible]
GIVEN, WATTS & CO., [illegible] H. T. BARTLETT, agent général, [illegible] No 155, [illegible]

CLUB CONSERVATEUR.
Sixième District Représentatif.

LES membres de ce Club et les citoyens du District en général sont priés, qu'une assemblée sera tenue mardi 15 du courant, pour [illegible] "Louisiana College," rue de l'Hôpital, entre Dauphine et Bourgogne, afin d'affaires importantes [illegible] tous les citoyens sont invités.
ANTHONY SAMBOLA, président
J. V. BOYLE, secrétaire. 15 août—17

PARTI CONSERVATEUR DEMOCRATE
Assemblée dans le cinquième District représentatif.
Nlle Orléans, 12 août 1865.

CONFORMEMENT à l'appel de Mr. V. Garcia, agissant au nom d'un comité de citoyens, les Conservateurs du Cinquième District Représentatif de la Nouvelle Orléans se sont réunis au grand nombre, [illegible] dans une salle de la rue de Bienville, entre les rues St Pierre et Toulouse. [illegible]

[illegible] Mr V. Garcia, [illegible] Mr. A. Duclos, Mr. L. E. Forstall a été nommé Président pro. tem. et Mr. O. M. De Blanc, secrétaire pro. tem.

[illegible] le Parti Conservateur [illegible] M. A. Duclos, [illegible]

MM Geo. Clarke et Denis Greene [illegible] nommés Président; Mr. Clarke ayant [illegible]

Le club a ensuite élu, à l'unanimité, Mr. O. M. De Blanc secrétaire, et Mr. Amilcar [illegible] caissier.

[illegible]

Résolutions.

1o—Nous maintenons que notre gouvernement est un gouvernement de blancs [illegible]

[illegible]

Fait et signé [illegible]

MM. JOHN YOUNES,
L. ROMANS,
F. A. LEMARIE,
EH. CREVON.

[illegible]

GEO CLARKE, Président.
O. M. DE BLANC secrétaire. 15août—1

Propriétaires de la ville de Mandeville, &c.

AVIS

AUX PROPRIETAIRES DE LA VILLE DE MANDEVILLE.

LE soussigné, percepteur de taxes de la ville de Mandeville, [illegible] les taxes [illegible]
T. STRAIN, Percepteur.
15—2t—W

No 23....Rue de la Douane....No 23.

Boudousquié & Fortier,
ENCANTEURS ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.

ONT transporté leur bureau au No 23, rue de la Douane, dans un local spacieux où ils pourront recevoir et offrir en vente publique ou privée toutes les marchandises sèches, meubles, actions de banque et autres objets qui leur seront confiés. Ils continueront à vendre les propriétés foncières à la Bourse des Négociants. [illegible]

Demande de Cuisinière.

ON demande une bonne cuisinière et blanchisseuse. [illegible] au No 26, rue du Canal, chez Madame [illegible]

M. J. HART

AUTREFOIS du bureau de prêt de la Louisiane (à l'enseigne Lion d'Or) est arrivé et recommencera bientôt [illegible] Il est [illegible] chez M. A. WINEHILL, rue Gravier, entre les rues St Charles et Camp.

STONE & MURPHY,
NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES
En Marchands de
TOILE D'EMBALLAGE, CORDE ET FICELLE,
160....Rue Poydras....160
15 août—1m

Aux ouvriers cordonniers pour Dames
TOUS LES OUVRIERS CORDONNIERS POUR DAMES, sans exception, sont priés de se réunir DIMANCHE prochain, [illegible] au coin des rues Bourbon et Toulouse, [illegible]
ALFRED PAILLOT.

DEMANDE DE MAISON.

ON demande à louer, immédiatement, pour une grande famille, une maison à proximité des chars à cheval et des marchés. S'adresser No 27, rue Conti.

CONFISERIE DE L'OPERA.

JULES HIMBERT annonce au public que l'on trouvera dans son établissement, pour la FETE DE LA STE MARIE, un grand choix de gâteaux tels que
BISCUITS, NOUGATS,
MASSEPINS, &c.

Il a toujours un [illegible] assortiment de liqueurs et [illegible]

Il annonce aussi au public qu'à partir du 12 courant, la [illegible] crèmes à la glace [illegible] 64 le gallon.

[illegible]

Les célèbres Cercles en fer, pour le coton,
DE FARMANN,
A meilleur marché que la corde.

LE soussigné a reçu le consignement, et la facture d'une grande quantité des célèbres CERCLES [illegible]
H. FARMANN.

REDUCTION DE PRIX.

LE propriétaire de la célèbre GALERIE DE PHOTOGRAPHIES au coin des rues Canal et Camp, annonce à ses amis et au public qu'il fera dorénavant des cartes de visites à $3 la douzaine. [illegible]
E. MOSES.

AVIS.

PAR acte passé le 9 août 1865 par devant Joseph [illegible], notaire public, M. HENRI TREMOULET [illegible]
BERNARD TURPIN.

A VENDRE.

150 Arpents de PLANT DE CANNES et 1,500 [illegible] de MAIS, sur l'habitation Bonne Espérance (Good Hope), Paroisse St. Charles, à vingt neuf milles au dessus de la ville, de ce côté-ci du fleuve. L'habitation est à vendre ou à louer pour l'année. [illegible]
FINGHARD & STEELE, Rue Gravier, No 132.

Ouvriers et Ouvrières.

ON demande plusieurs bons ouvriers et ouvrières tailleurs pour faire des redingotes, des pantalons et des gilets. Aussi, un bon coupeur. On demande aussi [illegible]
S'adresser à l'enseigne des rues Camp et Canal.

CUISINIERE FRANCAISE

ON demande une bonne cuisinière française au No 138, rue de la Douane. [illegible]

Une bonne cuisinière blanche

TROUVERA une bonne situation en s'adressant au No 31, rue Bourbon, entre Ste-Anne et Dumaine. [illegible]

CHANGEMENT DE LOCAL.

LE bureau de la Compagnie de Steamers de l'Atlantique et du Mississippi a été transporté au No 104 de la RUE DE LA COMMUNE, en face du City Hotel.
E. B. PEGRAM.

ARTICLES DE MODES.
Arrivages récents de
MODES ET ARTICLES EN PAILLE.
MME [illegible] un GRAND ASSORTIMENT de CHAPEAUX ET CAPOTTES, genre nouveau.
RUBANS de tous genres et de toutes couleurs.
FLEURS américaines et françaises.
CHAPEAUX pour enfants et [illegible]
RUCHES, BLONDES, françaises et anglaises.
CREPES, FRANGES, garnitures en jais, paille et [illegible]
Vendus aux plus bas prix [illegible]
W. BARTHEL, [illegible]

Boeuf, Boeuf.

300 [illegible] boeuf pour usage des habitants, à vendre à bon marché, par
A. A. LLAMBIAS,
124 Vieille Levée.

Avis [illegible]
[illegible]
J'AI CINQ BOCILLAGIARS [illegible]
[illegible]
E. W. WEBBER, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RESERVE.
30 caisses chapeaux pour hommes et enfants.
PAR GABRIEL LEAUMONT.
Bureau et salle d'encan, 69, rue de Chartres.

MERCREDI, 16 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—
30 caisses chapeaux pour hommes et enfants.
Conditions à la vente. 15août

Jambons, épaules, farine, &c.
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur
Bureau, au coin des rues Magazine et Gravier.

IL sera vendu, aujourd'hui à 11 heures du matin, à son magasin d'encan—Jambons, épaules, farine, sucre, beurre, sel, savon, [illegible] [illegible] whisky, [illegible]
Conditions comptant, en billets du Trésor. 15 août

Meubles. Meubles.
PAR McCERREN & LANDRY.

IL sera vendu à l'encan jeudi, 17 août, à 11 heures, dans leur salle, au Marché Hall [illegible] assortiment de meubles, tels que bois de lit, armoires, [illegible] [illegible]
Conditions—Comptant. 15août

Avis d'encan.

LE soussigné annonce à ses amis et au public qu'il a [illegible] les affaires d'encan et de commission [illegible] Commune [illegible]
EUGENE TOURNE.
15août—1m

VENTES JUDICIAIRES.

La Ville de la Nouvelle-Orléans pour l'usage et au profit de etc. vs L. Lallande Ferrière et als.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 15,549—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai, le SAMEDI 16 de Septembre 1865, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après décrite [illegible]

[illegible]

Le No Cinq, mesure trente pieds de face à la rue Jackson, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt sept pieds dix pouces [illegible]

[illegible]

Saisie dans les affaires ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.
CHARLES BIENVENU
Shérif de la paroisse d'Orléans
15 août—31—sept. 1, 9, 16.

Pour NEW YORK, directement.
Départ, MERCREDI, 16 du courant, à 4 heures du soir.

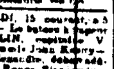

Le beau et rapide steamer de la ligne des Etats Unis
MATANZAS
commandant Wm Liesegang,
partira comme qu'il est dit ci-dessus, de son wharf, au pied de la rue St Joseph—
Passage de 1re classe $40
Bestiaux [illegible]
Pour fret ou passage, s'adresser à ses agents,
A. VENDADO FRERES,
rue de la Commune No 14.

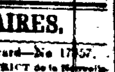

Départ, MARDI, 15 courant, à 5 heures du soir.—Le bateau à vapeur BEN FRANKLIN, capitaine V. S. Benson, commis John Kenny—pour Shreveport, Grand Bayou Alexandria, Bayou Sara, Bâton Rouge Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires de la côte. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
SELLOS & GOODWIN, agents,
Rue de la Commune, No 27,
ou à JOHN C. BENNETT, agent,
Commercial Place, No 15

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Antoine Hebrard—No 17,657.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire [illegible]
Par ordre de la Cour,
A. J. VILLERE,
Député Greffier.

Succession de Mme Antonio FREITAS.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que Antonio [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feue Mme Antonio Freitas, décédée intestat: Avis est par le présent donné [illegible]
Par ordre de la Cour.
A. J. VILLERE, Député Greffier.

Dans l'affaire de l'interdiction de Félix Dobbonde—No 21,219.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Mercredi, 9 août 1865—Présent l'Hon. J. [illegible] Thomas, juge—Il est ordonné, adjugé et décrété que Félix Dobbonde, fils d'Adolphe [illegible] [illegible]
A. J. VILLERE, Député Greffier.

Dry goods. Dry goods.

C. JAUBERT & CO.
20 Rue de Chartres 20

La maison C. JAUBERT & CO., de la Nlle-Orléans a l'honneur de prévenir pour la régularité avec laquelle elle écoule à des prix modérés, les immenses envois de MARCHANDISES DE TOUTE SORTE qu'elle reçoit de New York et d'Europe, offre en ventes un immense bel assortiment de
COTONS,
INDIENNES,
COTONNADES,
CASIMIRS,
FLANELLES UNIES ET DE FANTAISIE
TOILES,
MALAKOFFS,
ARTICLES BLANCS DE TOUTE ESPECE, &c. &c.

L'attention des modistes est spécialement appelée sur un récent arrivage de 200 cartons de RUBANS à CHAPEAUX, de toutes nuances et de toutes largeurs qui seront vendus à
VINGT POUR CENT AU-DESSOUS DU COURS DU MARCHE.
C. JAUBERT & CO.
Rue de Chartres, No 20.

LE Dr WEATHERLY
DE RETOUR à la Nouvelle Orléans, reprendra l'exercice de sa profession au No 112, Douane, entre Royale et Bourbon.

TROIS CENTS BALOTS TOILE D'EMBALLAGE.
[illegible] toile d'emballage de l'Inde,
[illegible] du Kentucky, [illegible]
[illegible] pièces [illegible]
[illegible] balles FICELLE.
[illegible] rouleaux CORDE.
En magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs par WRIGHT & MAURY, 11 août—1m. 126, Gravier.

AVIS.

MR. S. LOGAN, autrefois de la maison Gildart? & Jenkins, annonce respectueusement à ses amis et aux clients qu'elle le trouveront en [illegible] chez F. VAN BENTHUYSEN & Co., rue du Canal, No 104. 9août—1m

AVIS.

LES affaires de feu SAMUEL LOCKE seront [illegible]
Mme S. LOCKE.

PAR suite de la mort de Mr. A. J. HUGHLEY, la société A. J. HUGHLEY & Co. a été dissoute [illegible] Mr JAMES D. BLAIR, [illegible]

JAMES D. BLAIR & Co. continueront les affaires de courtage de coton et de commission en général, [illegible]
Bureau—Rue de l'Union, No 43, au premier.
Nlle Orléans, 1er août 1865.

Avis—Photographie.

LE soussigné annonce à ses amis [illegible] au public qu'il arrive du Nord avec tous les [illegible] [illegible]
S. ANDERSON.

Photographies
A des prix réduits, pendant [illegible]

LA Compagnie Photographique de la Nlle Orléans, rue du Canal, No 13 [illegible] CARTES DE VISITE à [illegible]
A. A. LEMIRE?, Photographe

VENTES A L'ENCAN.

Grande vente de marchandises sèches
PAR E. ROGER & Co.
O. DUJAS, encanteur.

MARDI, 15 août, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—
[illegible] pièces draps, [illegible] et satinets,
[illegible] de flanelles [illegible]
[illegible] de Kentucky jeans,
[illegible] de cotons blancs et écrus,
[illegible] de toiles d'Irlande.
[illegible] douzaines mouchoirs,
—Aussi—
[illegible] alpaca, [illegible] mousseline, [illegible]
Conditions—à la vente. 15août

Beaux meubles en acajou, lit à la Pompadour &c.

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur.
Salle d'encan No 94, rue de Chartres.

MARDI, 15 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, au No 279, rue Ste. Anne, entre Robertson et Claiborne—Un superbe ameublement en acajou, lit [illegible] armoire riche, toilette à la Pompadour, lavabo riche, sofa, chaises, [illegible] 15août

Dans l'affaire de Joseph Juvenal, absent—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 25,171

Fonds de grocerie à l'encan.
PAR RENE GUTIERREZ, Encanteur,
Bureau, No 94, rue de Chartres.

MERCREDI prochain, 16 du courant, à 11 heures du matin il sera vendu, à l'encan [illegible] la [illegible] en vertu d'un ordre de vente émané de l'honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, [illegible] 14 août [illegible]

Le fonds de la susdite grocerie [illegible]
Sucre, Vin, Café, Liqueurs, Beurre, Vaisselle, Graisse, Verrerie, &c.
Conditions—comptant en billets du Trésor. 12 août

Belles Vitrières de montre, Comptoirs, Installations &c.—Vente mardi à 5 heures.
PAR RENE GUTIERREZ, Encanteur.
Bureau, No 94 rue de Chartres

MARDI, 15 du courant, à 5 heures P. M., il sera vendu à l'encan au No 3 rue Front Levée, entre Ursulines et Hôpital—
Un lot de belles vitrières de montre, comptoirs, installations, &c. La vente aura lieu sans réserve aucune.
12 août

Vente de propriété de valeur dans cette Paroisse, sur la rive droite du fleuve.

PAR BOUDOUSQUIE & FORTIER.
CHAS E. FORTIER, encanteur,
No 25, Commercial Alley.

IL sera vendu mardi, 15 août 1865, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, la propriété ci-après décrite, savoir:—

Une certaine étendue de terre dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve à environ une demi lieue plus bas que la ville de la Nouvelle Orléans. [illegible]

[illegible]

Succession de Marceline Marcoux, épouse décédée de Jacques Boyé.

Propriété de valeur dans le Second District

PAR BOUDOUSQUIE & FORTIER.
CHAS E. FORTIER, encanteur,
Bureau, No 25, Commercial Alley

IL sera vendu le jeudi, 24 août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable [illegible] Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 14 juillet 1865, la propriété ci-après décrite—

Un lot de terre situé dans le faubourg Tremé, de cette ville [illegible] Claude et Ursulines [illegible] la rue des Ursulines—[illegible]

[illegible] 12 juillet—1, 12 août.

Vente de constable.
John Bruset, syndic, contre des propriétaires inconnus.

EN vertu d'un writ de fieri facias—No 309 [illegible] par l'Honorable Wm. H. Seymour, Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans, [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, sur livraison, en billets du Trésor.
JAS. T. HOLMES, Constable.
[illegible] 15, 26—août 1er.

C. A. BARRIERE & BRO.
123.........Rue du Canal..........123

FONT en ce moment l'ouverture d'un fort stock de MARCHANDISES SECHES DU PAYS ET DE FANTAISIE, choisies avec le plus grand soin, par M. F. G. Barrière lui-même. Nous sollicitons respectueusement un examen des articles particulièrement suivants:
BROADCLOTHS noirs,
CASIMIRS noirs,
DOESKINS noirs et de fantaisie,
DRAPS noirs et Tricot couleur,
DOESKINS côte ...
DRAPS Melton,
FLANELLES blanches,
FLANELLES, grise, rouge et bleue,
FLANELLES Opéra, toutes nuances,
Un grand lot de FLANELLES Shaker, à 65 cents la verge.
ROB ROYS,
FLANELLES GAZE, &c,
COUVERTURES,
JEANS DU KENTUCKY,
COTONNADES,
JEANS GIMLET,
DENIMS,
TOILES à moustiquaires,
GINGA coton et STRIPES,
TOILES d'Irlande et TOILES à draps,
COTON blanc et Coton écru,
COTON blanc et COTON écru,
ETOFFES BLANCHES de toute espèce,
Un assortiment complet de BONNETERIE anglaise et allemande,
MOUCHOIRS BATISTE, à $1.50 et [illegible] la douzaine,
Soie noire et ETOFFES pour ROBES DE VOYAGE.

Des marchandises et beaucoup d'autres articles, à partir de lundi, AUX PLUS BAS PRIX DU COMPTANT.
C. A. BARRIERE & BRO.
Rue du Canal, No 123.

AVIS.

Le soussigné prévient ses amis et sa clientèle que par suite de réparations indispensables, son magasin rue de la Vieille-Levée Nos 213 et 215 a été transporté provisoirement à son autre maison
No 81, RUE DU CANAL.
Tous ceux qui voudront l'honorer de leur présence seront également servis par les MEMES COMMIS avec les MEMES AVANTAGES.
Le grand magasin qui sera réinstallé aux
Nos 213, 215 et 217
de la Vieille-Levée sera beaucoup plus grand
[illegible]
Choix de Marchandises
[illegible]
Il sera ouvert le 1er SEPTEMBRE prochain.
[illegible] LEON GODCHAUX